



Flashé avec un Radar autonome

Par Delph

Bonjour, j'ai été flashé aux alentours de 80 kms au lieu de 50 , par un radar autonome, j'avoue je n'ai pas fait attention à mon compteur, je ne connaissais pas la route et je suivais une déviation, je n'ai pas fait attention si il y avait un panneau annonçant la limitation de vitesse à 50 !! J'ai mes 12 points, je ne suis pas rassurée , je conduisais la voiture de mon mari, je risque quelle peine ? Merci

Par Suisse1291

Bonjour,
On ne pourra vous répondre que lorsque vous aurez reçu l'avis de contravention, ou plutôt; votre mari puisque, n'ayant pas été interceptée, c'est le titulaire de la carte grise qui sera destinataire de l'avis de contravention. A ce moment là, on vous dira quoi faire et ce que vous risquez.

Par Henriri

Bonjour,

Cela dépendra de la vitesse retenue ([\[url=https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-risques/reglementation-de-la-vitesse-au-volant\]](https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-risques/reglementation-de-la-vitesse-au-volant)[https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-risques/reglementation-de-la-vitesse-au-volant\[/url\]\)](https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-risques/reglementation-de-la-vitesse-au-volant/) mais sans tenir compte des raisons de votre inattention en ce qui concerne la signalisation routière vous ayant amenée à rouler à 80km/h au lieu de 50km/h.

A+

Par Henriri

Bonjour,

Cela dépendra de la vitesse retenue ([\[url=https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-risques/reglementation-de-la-vitesse-au-volant\]](https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-risques/reglementation-de-la-vitesse-au-volant)[https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-risques/reglementation-de-la-vitesse-au-volant\[/url\]\)](https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-risques/reglementation-de-la-vitesse-au-volant/) mais sans tenir compte des raisons de votre inattention en ce qui concerne la signalisation routière vous ayant amenée à rouler à 80km/h au lieu de 50km/h.

A+

Par Delph

Merci, oui j'étais inattentive à ce moment là, une route en déviation, je regarderai le panneau à suivre et je ne n'ai vraiment pas fait attention, je le reconnais.

Par ESP

Bonsoir

Ne vous affolez pas, cela arrive des milliers de fois chaque jour.

Personnellement, je n'ai eu plus que 3 points il y a quelques années (je roulais 40.000 à 50.000 km par an), 12 points aujourd'hui.

Voici ce que vous risquez, sachant que votre vitesse va être recalculée avec les ajustements légaux...

- Excès de vitesse inférieur à 20 km/h (avec vitesse maximale autorisée inférieure ou égale à 50 km/h)
Amende forfaitaire de 135 euros ;
Retrait d'1 point sur permis de conduire.
- Excès de vitesse égal ou supérieur à 20 km/h et inférieur à 30 km/h
Amende forfaitaire de 135 euros ;
Retrait de 2 points sur permis de conduire.